

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 octobre 2017
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Anne DIETRICH

Procuration : Anne DIETRICH à Michèle FETZER

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2017 ET 6 JUILLET 2017

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

N° 1

TRAVAUX PONT FORÊT

- Vu le compte-rendu de la Commission Forêt réunie le 11 septembre 2017,
- Entendu M. le Maire qui explique aux membres du Conseil qu'un pont sur la Schernetz en forêt, situé en section 38, chemin rural dit Riedbrunnenweg, au lieudit Taubenloch est fortement endommagé. La rénovation doit être donc prévue vu le diagnostic de l'état de dégradation avancée du tablier (vieillesse des éléments de structure en fer) et du déchaussement de la culée en rive gauche. Un dossier de déclaration de travaux en rivière devra être déposé avant travaux par le Maire,
- Considérant qu'il est nécessaire de demander des devis pour ces travaux,
- Vu l'article R.214-1 du Code de l'environnement,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à déposer un dossier de déclaration de travaux en rivière pour la rénovation du pont sur la Schernetz, situé en section 38, chemin rural dit Riedbrunnenweg, au lieudit Taubenloch,
- CHARGE la Commission Forêt d'étudier le dossier pour établir un cahier des charges afin de solliciter des devis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu la délibération du 8 avril 2013 validant la convention de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,

- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Bernard JOLLY pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 3 Bas-Village à Stotzheim,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Jean-Paul METZ pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 10 Impasse des Jardins à Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
 - à Monsieur Bernard JOLLY : 60 m² à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
 - à Monsieur Jean-Paul METZ : 60 m² à 3 €, soit 180 € pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que ces subventions seront imputées à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au Budget Primitif 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

LOCATIONS DE TERRES AGRICOLES

- Vu le courrier de résiliation reçu le 16 août 2017 de M. Gilbert WALTER, pour la location de la terre agricole de la parcelle cadastrée section 56 n° 2, lot 28, au lieudit Sandfurt, de 95 ares et la location précaire de la parcelle section 53 parcelle 11, au lieudit Hubhof, de 39,31 ares,
- Vu les articles L.415-11 et L.411-15 du Code rural,
- Vu la délibération du 4 février 2002 fixant les critères de participation au tirage au sort préalable à l'attribution de terrains communaux,
- Considérant cependant que les conditions de participation pour la sélection des candidats doivent être refixées, notamment par rapport au statut de prioritaire (selon l'article L. 411-15 du Code rural : jeune agriculteur bénéficiant de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs), exploitant de la commune répondant aux conditions,
- Considérant qu'il n'existe plus de commission d'attribution des biens communaux suite au renouvellement général des Conseils municipaux suite au scrutin du 23 mars 2014 et que par conséquent la location est soumise à délibération du Conseil municipal,
- Vu la délibération du 7 mars 2011 concernant les charges des fermages communaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de mettre en location selon le régime des baux ruraux, pour une durée de 9 ans :
 - la terre agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastrée section 56, parcelle 2 (lot 28), d'une superficie de 95 ares,
 - la terre agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Hubhof, en location précaire cadastrée section 53 parcelle 11 de 39,31 ares,
- DÉCIDE de retenir le mode de location à l'amiable pour ce terrain,
- FIXE comme suit les critères de participation préalable à l'attribution de terrains communaux :
 - une priorité est réservée aux exploitants qui réalisent une installation bénéficiant de la DJA (article L 411-15 du Code rural),
 - le candidat devra pouvoir établir son titre de chef d'exploitation par la production d'un certificat délivré par la MSA prouvant qu'il exploite au minimum 12,5 ha de terrain,
 - seuls les candidats ayant le siège de leur exploitation à STOTZHEIM seront acceptés,
 - le candidat devra avoir moins de 60 ans au 11 novembre de l'année de l'attribution,
 - toute personne physique ou morale déjà locataire d'une ou plusieurs parcelles d'une superficie supérieure à 2 hectares (prés et champs confondus) ne pourra pas se porter candidate,

- le candidat pourra être une personne physique ou morale, mais seule une personne physique pourra se porter candidate par famille quelle que soit la forme de l'exploitation (SARL, EARL, SDF, SA, GAEC, EURL...),
- DIT que l'attribution des terrains se fera lors du prochain Conseil municipal,
- FIXE le loyer selon l'arrêté préfectoral fixant les minima et les maxima des fermages :
 - à 134,63 €, charges en plus, pour la terre agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastrée section 56, parcelle 2 (lot 28), d'une superficie de 95 ares,
 - à 62,63 €, charges en plus, pour la terre agricole, location précaire, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Hubhof, cadastrée section 53, parcelle 11, d'une superficie de 39,31 ares,
- PRÉCISE que les terres agricoles seront soumises aux charges votées par délibération du Conseil municipal en date du 7 mars 2011,
- CHARGE le Maire de procéder à la publication de la location jusqu'au 06/11/2017 à 12 h 00 : la publication sera effectuée sur les panneaux d'affichage situés dans le village,
- DIT que la location sera effective à compter du 11 novembre 2017,
- CHARGE le Maire de recueillir les candidatures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE : DÉFICIT RÉGIE DE RECETTES
« VENTE DE BOIS »**

- Entendu M. le Maire qui présente au Conseil municipal la demande de remise gracieuse du régisseur de recettes de « Vente de bois » suite au déficit constaté lors de la dernière vente qui a eu lieu le 13 février 2017,
- M. le Maire propose d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'émettre un avis favorable à la demande en remise gracieuse de Mme Laetitia MIMOUNI, régisseur de la régie de recettes « Vente de bois », portant sur le montant total du déficit suite à une erreur d'encaissement de la vente de bois du 13 février 2017, soit la somme de 100 € (cent euros),
- DÉCIDE de prendre en charge sur le budget de la Commune la totalité de cette somme, à savoir 100 € (cent euros).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

DEMANDE DE NUMÉROTATION

- Vu le courriel du 4 septembre 2017 par lequel Mme Geneviève LANG et M. Stéphane DOUVIER demandent la numérotation de leur maison en construction, située rue de Benfeld, cadastrée section 4 parcelle 145,
- Vu la numérotation des maisons sises rue de Benfeld,
- Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.131-2 du Code des Communes,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer le numéro 25 A à la maison de Mme Geneviève LANG et M. Stéphane DOUVIER, située rue de Benfeld,
- DIT que la numérotation prend effet à la date de la présente délibération,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de cette numérotation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHÉSION À LA PLATEFORME MUTUALISÉE DE DÉMATÉRIALISATION « ALSACE MARCHÉS PUBLICS »

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidée l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

À compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes, dont la Commune de Stotzheim.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

- Entendu M. le Maire qui propose d'approuver la nouvelle convention,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT AU TITRE DU PIG RÉNOV'HABITAT 67 ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE ALSACIEN

- Vu la délibération du 8 avril 2013 par laquelle le Conseil municipal décide valide la convention de de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
- Considérant que la convention est arrivée à échéance le 30 avril 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la convention de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL CONTRACTUEL

- Vu la délibération du 24 avril 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint administratif territorial contractuel, à temps partiel, renouvelable une fois,
- Considérant que le contrat d'engagement du poste d'adjoint administratif territorial contractuel arrive à échéance le 31 octobre 2017,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26/01/84 et son article 3,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de renouveler l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet, en qualité de contractuel, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Les attributions consisteront à accueillir le public et assister la secrétaire de mairie dans les tâches administratives quotidiennes.

La durée hebdomadaire est fixée à 11/35^e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325, par référence à la grille de rémunération d'adjoint administratif territorial, échelon 1.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3,1 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

La durée du contrat est de 6 mois à compter du 1^{er} novembre 2017 et ne pourra plus être renouvelé.

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017, chapitre 012.
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 9

OFFICE MAIRIE : ÉVIER ET PLAQUE DE CUISSON

- Entendu M. le Maire qui fait part au Conseil qu'il est nécessaire de prévoir, pour l'office situé au rez-de-chaussée de la mairie, un évier et une plaque de cuisson, non compris dans le marché initial,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de demander des offres pour l'achat :
 - d'un évier en inox,
 - d'une plaque de cuisson vitrocéramique, identique à la plaque se trouvant à l'office du second étage en mairie,
- CHARGE le Maire de solliciter des devis pour ces éléments,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord, le choix sera présenté aux conseillers lors du prochain Conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 10

COLUMBARIUM : INSCRIPTION MINI-CAVEAU

- Entendu M. le Maire qui informe le Conseil de l'achat d'un mini-caveau dans le columbarium.
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision concernant les inscriptions sur la pierre, afin qu'il y ait une uniformité,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE que les inscriptions seront directement gravées sur la pierre,

COMMUNE DE STOTZHEIM – DCM 02/10/2017

- DIT qu'un règlement du cimetière sera étudié en Commissions Réunies et présenté lors d'un prochain Conseil.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX
8 voix pour – 4 abstentions

N° 11

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

11.1 Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me GRIENEISEN, notaire à LA WANTZENAU, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 1 parcelles 20 et 91/21 de 13,59 ares, sis 15 route Romaine, appartenant M. et Mme Patrick STUMPF.
- DIA reçue par Me WEHRLE, notaire à BENFELD, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelles 62 et 83 de 12,57 ares, sis 24 rue de Benfeld, appartenant à la famille Victor SCHULTZ.
- DIA reçue par Me SIEGENDALER, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 6 parcelle 79 de 4,14 ares, sis 2 rue d'Or, appartenant à MM. Vincent KAMMERER et Roger KAMMERER.
- DIA reçue par Me RICOU notaire à BENFELD dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 6 parcelle 31 de 2,31 ares, sis rue de Benfeld, appartenant à la famille BAUER.
- DIA reçue par Me RICOU, notaire à BENFELD, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 51 parcelles 608/42 et 610, de 5,61 ares, sis Chemin Woelfli, appartenant à M. Louis-Hubert SCHULTZ,
Ces deux DIA constituent un échange entre les propriétaires.
- DIA reçue par Me RICOU, notaire à BENFELD, dans le cadre d'un immeuble non bâti, cadastré section 61 parcelle 613/43 de 2,56 ares, sis chemin Woelfli, appartenant à la famille BAUER.
- DIA reçue par Me RICOU, notaire à BENFELD, dans le cadre d'un immeuble non bâti, cadastré section 51 parcelles 609/42 et 611/42, de 1,36 are, sis rue de Benfeld/chemin Woelfli appartenant à M. Louis-Hubert SCHULTZ.

11.2. Compte rendu des Commissions Communales

Commission Forêt : les membres se sont réunis le 11 septembre avec l'agent ONF, M. ZIRNHELD, et les locataires des lots de chasse communale pour le programme des travaux en forêt, la date des battues de chasse 2017/2018 et discuter de l'état du pont sur la Schernetz à rénover.

Communication : Mmes Michèle FETZER et Anne DIETRICH, membres de la Commission, se sont réunies plusieurs fois pour travailler sur le nouveau site Internet de la Commune. Mme Michèle FETZER présente aux membres le site Internet de la Commune finalisé.

École/Jeunesse : les membres de la Commission se sont réunis les 26/04, 10/05, 31/05 et 13/09/2017 concernant :

- la sécurisation des écoles (dossier en cours),
- la mise en place de poubelles dans le village pour lutter contre les déjections canines, poubelles qui seront commandées et installées dans le village,
- la cantine/garderie : **des tables et chaises supplémentaires ont été commandées** par l'Adjointe, Mme Céline MASTRONARDI, pour un montant HT de 630,33 €. Le Conseil valide cet achat qui était nécessaire vu le deuxième service de la cantine, mis en place depuis la rentrée 2017,
- les activités extra-scolaires : Mme MASTRONARDI demande aux membres du Conseil leur avis sur la reconduction des activités, l'école de Stotzheim étant revenue à la semaine des 4 jours. Après en avoir discuté, les membres décident de reconduire les activités et charge la Commission d'étudier le dossier.

11.3. Rapports annuels 2016 SMICTOM Alsace Centrale et Centre de Gestion du Bas-Rhin

M. le Maire présente aux membres du Conseil le rapport d'activités 2016 du **Smictom Alsace Centrale** et le rapport d'activités 2016 du **Centre de Gestion du Bas-Rhin**.

Le Conseil prend acte des rapports d'activités 2016 du Smictom Alsace Centrale et Centre de Gestion du Bas-Rhin.

11.4. Frais de chauffage église

M. le Maire informe les membres du Conseil que le Conseil de Fabrique a décidé de ne pas facturer à la Commune les frais liés à l'utilisation de la salle du presbytère pour les séances du Conseil municipal ainsi que les réunions des associations, tout comme l'Étoile Sportive de Stotzheim pour l'utilisation du Club house durant les travaux de la mairie. M. le Maire avait proposé une remise des frais de chauffage à la Présidente du Conseil de Fabrique en contrepartie, mais la proposition a été déclinée. **Les frais de chauffage de l'église seront donc facturés en totalité.**

11.5. Clair de nuit

La Commune de Stotzheim est candidate pour l'édition 2018 **du festival Clair de Nuit, pour le week-end du 27, 28 et 29 juillet 2018**. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir l'organisation de cette manifestation. Les associations locales y seront associées. L'ACMECS prendra en charge la gestion financière de cette manifestation. Une première réunion à ce sujet aura lieu avec les associations le 23 octobre prochain, lors de l'établissement du calendrier des fêtes 2018.

11.6. Inauguration mairie

L'inauguration de la mairie aura lieu le **samedi 4 novembre 2017 à 14 h 30**. La liste des invités officiels sera préparée prochainement. Le Conseil propose d'ouvrir les portes aux habitants lors de cette manifestation.

11.7. Défibrillateur mairie

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, présente les devis qui avaient été réceptionnés en mairie pour l'achat d'un défibrillateur. Les travaux de la mairie étant en phase de finalisation, le projet peut être à nouveau évoqué et les membres sont consultés pour le choix de la mise en place de cet appareil.

D'autre part, la question se pose de savoir si la Commune se dote seulement d'un appareil pour la mairie ou si elle prévoit également le même équipement pour tous les lieux recevant du public, à savoir la salle des fêtes et le club house. Après en avoir discuté, les membres décident, à la majorité des voix, **d'acquérir 3 défibrillateurs**. Des devis supplémentaires seront demandés et présentés lors du prochain Conseil municipal.

11.8. Mode opératoire vidéoprojecteur

Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil **le mode opératoire du vidéoprojecteur** de la salle du Conseil municipal.

11.9. Projet local technique

M. le Maire informe les membres du Conseil des différents échanges concernant le projet du local technique. Le projet arrêté lors du dernier Conseil, n'est pas réalisable en raison de certaines contraintes imposées par le Plan Local d'Urbanisme. M. le Maire rend compte des échanges avec le service du SDAUH à ce sujet. **Une nouvelle réunion aura lieu avec M. Bayer du CAUE du Bas-Rhin pour établir un nouveau projet.**

11.10. Projet accès PMR pizzeria et cabinet d'infirmières

M. le Maire présente aux membres du Conseil le projet établi avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'accès PMR de la pizzeria et du cabinet d'infirmières. **Après en avoir discuté, les membres du Conseil autorisent le Maire à lancer les devis conformément au projet présenté pour avoir une estimation du coût des travaux.**

11.11. Ménage mairie

M. le Maire présente aux membres du Conseil le courrier de l'agent d'entretien de l'école élémentaire et de la bibliothèque dans lequel elle pose sa candidature pour faire le ménage de la mairie et ainsi

augmenter son temps de travail. M. le Maire présente également la candidature spontanée d'une personne ayant effectué le ménage dans une collectivité voisine. **Après en avoir discuté, les membres du Conseil décident de confier l'entretien de la mairie à l'agent actuellement chargé de l'entretien de l'école élémentaire et de la bibliothèque.** Afin de lisser son temps de travail sur l'année, du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2018, il est nécessaire d'établir un état pour que le Centre de Gestion puisse établir le lissage annuel en incluant l'entretien de la mairie et le passage de l'école à 4 jours par semaine.

11.12. Courriers d'habitants de Stotzheim

M. le Maire présente aux membres le **courrier reçu d'un habitant de Stotzheim** concernant la circulation dangereuse rue d'Or. Le sujet sera étudié en Commission Urbanisme prochainement.

Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présente aux membres le **courrier anonyme** reçu dans sa boîte aux lettres personnelle. Le Conseil municipal en prend acte.

11.13. Résultats concours fleurissement

M. le Maire présente les résultats du concours de fleurissement 2017 du Pays de Barr :

- . M. et Mme José ZINCK ont reçu le prix d'excellence dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »,
- . M. et Mme Cédric METZ ont reçu le 3^{ème} prix dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »,
- . M. et Mme Bruno KHELLOUF ont reçu le prix d'honneur dans la catégorie « Maisons avec jardin visible de la route »,
- . M. et Mme Emile REICHHART ont reçu le 3^{ème} prix dans la catégorie « Maisons avec jardin visible de la route ».

La remise des prix aura lieu le 15 novembre 2017 à Heiligenstein. Un article paraîtra à ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

11.14. Choix des agents recenseurs

M. le Maire demande l'avis des membres du Conseil quant au choix des agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu en 2018 à Stotzheim. M. le Maire propose un agent ayant effectué le recensement en 2012, mais il manque un second agent recenseur. **Il est décidé de publier une annonce pour recruter le second agent recenseur.** Les candidatures seront étudiées par le coordonnateur communal qui a la charge de recruter les agents recenseurs.

11.15. Carte postale Bad Wurzach

M. le Maire présente aux membres la carte postale reçue des enfants ayant participé à l'échange franco-allemand à Bad Wurzach cet été.

11.16. Demandes de subvention

La Commune a réceptionné une demande de subvention de l'**Association l'Hêtre** et une demande de subvention de **la Gym d'Andlau**. Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à ces requêtes.

11.17. Pont Judengaessel

Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présente aux membres l'état de la chaussée autour du Pont menant au Judengaessel. La chaussée n'a jamais été remise en état suite à la mise en place du gaz et un énorme trou s'est formé. Les membres du Conseil évoquent le même problème devant la maison de M. Pierre WURRY et chemin de Zellwiller. **M. le Maire se charge de contacter le gaz de Barr à ce sujet.**

11.18. Étagères archives mairie

M. André METZ et Mme Michèle FETZER, adjoints au Maire, présentent les archives de la mairie qui ont été classées et posées sur les étagères. Il faudrait **des étagères supplémentaires** pour finaliser l'archivage. Des devis seront demandés et présentés lors du prochain Conseil.

11.19 Banque alimentaire du Bas-Rhin

La Commune participera, comme chaque année, à la collecte nationale organisée par la Banque Alimentaire du Bas-Rhin **les 24 et 25 novembre 2017. Une permanence sera organisée le samedi 25 novembre de 9 h à 11 h en mairie.** Les enfants scolarisés seront sensibilisés par le biais du personnel enseignant. Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal pour sensibiliser les habitants de Stotzheim à participer à cette collecte nationale. Mme Céline MASTRONARDI se charge d'organiser la permanence de cette collecte.

-
- M. le Maire informe le Conseil de **l'avancée des travaux de la mairie.** Une réunion de chantier aura lieu le mercredi 5 octobre. Le vidéoprojecteur de la salle d'honneur sera installé les 10 et 11 octobre. Le mobilier de la salle du Conseil sera livré le mardi 3 octobre. Un nettoyage de la mairie sera réalisé aux frais des entreprises par une entreprise de nettoyage avant l'inauguration de la mairie.
 - M. le Maire informe le Conseil que la réception des travaux de **relevage de l'orgue** sera effectuée fin octobre. La Commune pourra alors solliciter les subventions en novembre.
 - M. le Maire informe le Conseil **qu'une réunion publique aura lieu le lundi 9 octobre** concernant la pose de la conduite d'eau potable effectuée par l'entreprise ROESSEL pour le compte du Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement (SDEA), depuis le puits situé dans la forêt de Ketzfeld, jusqu'à la station d'eau potable de Stotzheim et Environs.
 - M. le Maire informe le Conseil qu'une **bande jaune** sera mise en place **à l'entrée de la rue des Lilas** (de chaque côté du trottoir) au niveau de la RD5.
 - M. le Maire informe le Conseil de la demande **d'annulation d'extension du poste transformateur** par RTE.
 - M. le Maire informe le Conseil de la location des deux **logements du 8 Quartier Central.**
 - M. le Maire présente le devis pour le remplacement des rails endommagés des stores de la cantine/garderie **pour un montant HT de 1 330,00 €.**
 - M. le Maire informe le Conseil du départ du locataire du 32 route Romaine. Le logement est reloué à compter du 1^{er} octobre 2017, **le loyer est fixé à 535 €.**
 - M. le Maire informe le Conseil du chèque reçu de **10 000 € de subvention par la Fondation du Crédit Agricole** pour les travaux de relevage de l'orgue.
 - M. le Maire informe le Conseil de la demande de la Communauté des Communes du Pays de Barr de **l'utilisation de la salle de motricité par la cantine/garderie.** Un avenant à la convention devra être établi. Les armoires pour le matériel stocké par les écoles seront fermées à clef.
 - M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, fait part au Conseil de la **privatisation du trottoir pour stationnement** du logement en face du Crédit Mutuel. La privatisation du domaine public n'est pas autorisée pour stationnement. Un courrier de mise en demeure sera transmis à la personne concernée.
 - Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, demande l'autorisation de **prendre en charge le repas des membres de la bibliothèque** pour la formation qui aura lieu le 18 novembre 2017.
 - Mme Céline MASTRONARDI et M. André METZ, adjoints au Maire, font le compte rendu de **l'accueil des membres de la Commune de Boesenbiesen** qui souhaitent visiter la Commune de Stotzheim et notamment la mairie, l'école, le cimetière, le fleurissement.
 - Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, demande comment procéder pour solliciter l'ACMECS afin de pouvoir transiter par cette association pour l'organisation de ventes diverses pour subventionner la classe verte organisée en fin d'année scolaire par l'école élémentaire. L'ACMECS est effectivement prévue pour les manifestations locales et les aides aux écoles.
 - **Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 13 novembre à 20 h 00.**

La séance est levée à 23 h 27

*Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
le 10 octobre 2017
Extrait certifié conforme,
Le Maire.*

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017**

Ordre du jour :

1. Travaux pont forêt
2. Subvention pour ravalement de façades
3. Location de terres agricoles
4. Demande de remise gracieuse : déficit Régie de recettes « Vente de bois »
5. Demande de numérotation
6. Approbation d'une convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics
7. Convention de partenariat au titre du PIG Rénov'habitat et de la Valorisation du Patrimoine Alsacien
8. Création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel : renouvellement contrat
9. Office mairie : évier et plaque de cuisson
10. Columbarium : inscription mini-caveau
11. Divers et communication
 - 11.1. Informations sur les DIA
 - 11.2. Compte rendu des Commissions communales
 - 11.3. Rapports annuel 2016 Smictom Alsace Centrale et Centre de Gestion du Bas-Rhin
 - 11.4. Frais de chauffage église
 - 11.5. Clair de nuit
 - 11.6. Inauguration mairie
 - 11.7. Défibrillateur mairie
 - 11.8. Mode opératoire vidéoprojecteur
 - 11.9. Projet local technique
 - 11.10. Projet accès PMR pizzéria et cabinet infirmières
 - 11.11. Ménage mairie
 - 11.12. Courrier habitant Stotzheim
 - 11.13. Résultats concours fleurissement
 - 11.14. Choix des agents recenseurs
 - 11.15. Carte postale Bad Wurzach
 - 11.16. Demande de subvention
 - 11.17. Pont Judengaessel
 - 11.18. Étagères archives mairie
 - 11.19. Banque alimentaire du Bas-Rhin

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		/
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		/
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		/
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Michèle FETZER